

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0558**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Travaux de réparation du pont de l'Université suite à un choc de bateau de plaisance fluviale -
Réfection de l'arc métallique de rive - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure
d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0558**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Travaux de réparation du pont de l'Université suite à un choc de bateau de plaisance fluviale - Réfection de l'arc métallique de rive - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0005 en date du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de réparation du pont de l'université à Lyon 7° suite au choc d'un bateau de plaisance fluviale (réfection de l'arc métallique de rive).

Par délibération n° 2014-4414 du 13 janvier 2014, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme P12 - Ouvrages d'art et tunnel sur l'opération n° OP12O2915 pour un montant de 2 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de travaux de réparation du pont de l'université à Lyon 7° suite au choc d'un bateau de plaisance fluviale (réfection de l'arc métallique de rive).

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 novembre 2014, a classé les offres et choisi l'offre du groupement FREYSSINET / TOURNAUD / LEGRAND pour un montant de 700 545,90 € HT, soit 840 655,08 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de réparation du pont de l'Université à Lyon 7° suite au choc d'un bateau de plaisance fluviale (réfection de l'arc métallique de rive) et tous les actes y afférents, avec le groupement FREYSSINET / TOURNAUD / LEGRAND pour un montant de 700 545,90 € HT, soit 840 655,08 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnel, individualisée sur l'opération n° OP12O2915, le 13 janvier 2014 pour la somme de 2 000 000 € TTC en dépenses sur le budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.